

Procès-verbal

*De l'Assemblée Générale Dématérialisée
Du 1^{er} décembre 2020*

Visioconférence

Approuvé lors de l'assemblée générale du 16 mars 2021



CCI YONNE

	<i>pages</i>
• Accueil par le Président PEREZ	4
• Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale dématérialisée du 6 juin 2020	5
• Point d'actualité sur le réseau des CCI : national et régional / Plan de relance	5
• Présentation du budget rectificatif 2020	7
• Accompagnement financier des résidents de la Pépinière d'entreprises du Jovinien	11
• Annulation de loyers des locataires du secteur touristique en pépinières et hôtels d'entreprises	12
• Présentation du budget primitif 2021	13
• Programme pluriannuel d'investissements 2021-2024	19
• Autorisation donnée au Président pour vendre une parcelle du terrain Vauban à Sens	20
• Mise à jour des tarifs de la CCI de l'Yonne, applicables au 1 ^{er} janvier 2021	22
• Mise à jour des délégations de signature	23
• Labellisation des Pépinières d'entreprises d'Auxerre et Sens	25
• Organisation des RIDY 2021	26
• Mise à jour des représentations extérieures de la CCI de l'Yonne	26
• Remise du Prix Spécial Mercure d'Or 2020 - <i>Catégorie « Innovation Commerciale Qualité »</i> au lauréat A. LUCZKIEWICZ, PYNEAU PRUNUTZ	27
• Clôture de l'assemblée générale par le Président de la CCI de l'Yonne	28

Assemblée Générale Dématérialisée
du 1^{er} décembre 2020

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'est tenue le 1^{er} décembre 2020, en visioconférence depuis Auxerre, sous la présidence d'Alain PEREZ,

Assistaient à la réunion

Membres titulaires

Marie AUBIN, Didier BARJOT, Bénédicte BARRE, Thierry CADEVILLE, Didier CHAPUIS, Michel CHAUFOURNAIS, René CORNET, Alain COURTET, Laurence DERBECQ, Patrick DESAINT, Karine GAUFFRENET, Sophie GRCEVIC, Alain LAPLAUD, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Ghislaine MOREAU, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Florence PICHOL, Stéphane TURPIN.

Membres associés

Jean-Paul DURUP, Bernard PORTALES,

Invités

- Jean-Patrice MICHELOT, Fondation MMA Assurances
- Jean-Claude BEILLARD, Fondation MMA Assurances,
- Philippe DUTRUC, Président de la CCI des Deux-Sèvres
- Aymeric LUCZKIEWICZ, Dirigeant de l'entreprise Pyneau Prunutz
- Sylvie RAYMOND, Chargée de Conseil Entreprises à la CCI des Deux-Sèvres

Jérôme MAYEL, Directeur Général, et les Directeurs et Chefs de service de la CCI de l'Yonne

Etaient excusés

Membres titulaires

Julia CATTIN, Christian COLLOMBAT, Jean-Dominique DAGREGORIO, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT, Emmanuel DUBOIS, Michel FOUQUIER, Nicolas GARNERONE, Stéphanie LOUAULT, Sylvie RAMISSE.

Membres associés

Éric AUBERT, Marc BELBENOIT, Philippe BENOIT, Maxime BERTHAT, Pascal CHAROT, Jean-Louis DRUETTE, Evelyne DUROT, Francis GRAILLE, Jean-Luc LAROCHE, Karine LASCOLS, Hervé LAYER, Philippe MENIN, Philippe TINTIGNAC, Michel TONNELIER, Aurélie VALLOT.

Invités

- Bernard SCHMELTZ, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- Éric PIERRAT, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales à la Préfecture de Bourgogne Franche-Comté,
- Henri PREVOST, Préfet de l'Yonne.

1. Ouverture de la séance : Intervention du Président PEREZ

Bonjour à toutes et à tous,

Bienvenue à ceux ici présents et à ceux derrière leurs écrans.

Inutile de vous préciser qu'il y a plusieurs mots clefs cette année, mais que le mot "COVID" reviendra plus que d'autres.

Un chef d'entreprise, du secteur de l'évènementiel me disait ne pas s'attendre à une reprise normale de son activité avant juin 2022. Mais peut être que le développement de vaccins lui redonnera un peu d'espoir et d'optimisme.

Il est un domaine où nous avons vraiment été à la hauteur, c'est celui du traitement économique de cette crise, surtout du fait du Ministère des Finances. Bien sûr, tous les secteurs n'y trouveront pas leur compte. Il y en a qui sont laissés pour compte et qui auront du mal à s'en sortir. On peut discuter certaines modalités, mais il faut reconnaître qu'un effort sans précédent a été réalisé, en France comme dans le monde entier. Il s'agit bien là de mesures financières. Nous ne pouvons pas en dire autant des restrictions d'ouvertures de certaines entreprises. Je me fais l'écho de toutes les réclamations que j'ai reçu ces derniers temps, suite au reconfinement, mais à ce sujet, il y aurait trop à dire.

Les secteurs qui vont le plus souffrir sont bien connus : le petit commerce non essentiel, la restauration et l'hôtellerie, l'évènementiel, la culture, les loisirs et certains secteurs de l'industrie comme l'aéronautique et l'automobile.

L'impact de la crise sur l'industrie de la sous-traitance est un phénomène plutôt lié au second confinement et très inquiétant. Notre département dispose d'une forte industrie de la sous-traitance qui a souffert à la fois de la crise sanitaire et des renouvellements électoraux. Les marchés publics qui représentent une part importante de leur chiffre d'affaires sont aujourd'hui à l'arrêt. Ils se trouvent en grande difficulté et ne voient pas les perspectives 2021 de façon satisfaisante. Aussi, je lance un appel aux collectivités, pour leur demander de relancer au plus vite la commande publique. Je m'en suis déjà fait l'écho, à plusieurs reprises, auprès des services de l'Etat, de Monsieur le Préfet avec qui, je vous le certifie, nous travaillons très étroitement.

Dès le début de la crise, nous avons initié une cellule économique de crise qui se réunit presque chaque semaine et qui regroupe les consulaires, (la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture), la Direction Départementale des Territoires, Pôle Emploi, la Banque de France...etc.

Cette cellule centrale se décline en réunions sectorielles plus thématiques :

-Une cellule financière avec les tribunaux de commerce, la Chambre des experts-comptables, le Comité local des banques, qui a été particulièrement active au moment de l'attribution des PGE.

-Une cellule tourisme et culture qui se réunit une fois par mois sous la présidence de la sous-préfète d'Avallon.

-Une cellule BTP qui se réunit une fois par mois.

Se réunir c'est bien, mais agir c'est mieux. Aussi, afin de répondre à cette urgence la CCI de l'Yonne a créé une adresse mail spéciale COVID qui a permis à toutes les entreprises rencontrant des difficultés de nous contacter. Nous en sommes aujourd'hui à 700 appels.

Au début de la crise, les appels concernaient les PGE, les mesures de chômage partiel, les règles sanitaires,

Les entreprises étant noyées d'informations, la communication précédant souvent l'information la CCI de l'Yonne a dû aider les entreprises à faire le tri. Je pense que nous avons pu répondre à toutes les demandes.

Aujourd'hui, les problématiques ont évolué, elles concernent le nouveau plan de relance industrie. Nous travaillons avec 200 entreprises industrielles sur le département, afin de les aider à voir clair dans leurs dossiers d'investissements, à demander les bons investissements, etc.

Nous travaillons sur le plan de relance industrie, sur le plan de relance export, le plan SOS numérique, et plus tard viendra le plan relatif à la transition écologique.

Nos collaborateurs sont particulièrement mobilisés et je profite de l'occasion pour les en remercier. Il m'est arrivé d'appeler la CCI et d'avoir par le biais des transferts téléphoniques un collaborateur en télétravail.

Cette crise sanitaire a mis en évidence l'utilité de nos services, mais l'action de notre Chambre ne se limite pas à cela et j'y reviendrai.

Je vous remercie de votre attention et vous propose de procéder à l'examen de notre ordre du jour.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale dématérialisée du 6 juin 2020

Alain PEREZ, Président

Vous avez reçu le compte-rendu de l'assemblée générale dématérialisée du 6 juin 2020.

Avez-vous des remarques au sujet de ce compte-rendu ?

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Le Directeur Général explique que les membres élus de la CCI pourront voter via une plateforme en ligne, à l'issue de l'assemblée générale.

Il invite les participants à prendre la parole en levant la main, via l'onglet « main levée » en haut à droite de leur écran.

Le Président, propose passer au point d'actualité sur le réseau des CCI.

3. Point d'actualité sur le réseau des CCI : national, régional et plan de relance

Alain PEREZ, Président

Le Président commence par annoncer que la crise sanitaire, qui commence à se transformer en crise économique, n'a pas encore engendré d'engorgement dans les tribunaux de commerce, principalement grâce aux aides versées par l'Etat aux entreprises et de la suspension du paiement des charges à l'URSSAF.

Il souligne que la crise aura au moins eu un effet positif, à savoir celui d'avoir démontré l'utilité, voire le caractère indispensable du réseau consulaire et de sa présence territoriale.

Le Président précise qu'il a visité 17 entreprises depuis le début de la crise, souvent avec le Préfet de l'Yonne.

La tête de réseau, CCI France, a été active et force de proposition auprès de Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Il est satisfait que le réseau soit récompensé pour son action, par l'annulation du prélèvement sur la taxe pour frais de chambre de 100 millions. Il précise que, 80 millions d'euros n'ont pas été prélevés et 20 millions ont été réattribué sous conditions aux CCI, pour leur participation au plan de relance sur 4 axes, traduits par des objectifs quantifiés en nombre d'appel etc. :

Axe 1 : Transition numérique, commerçants et TPE

Axe 2 : Transition écologique, commerçants et indépendants

Axe 3 : Sensibilisation des PME industrielles à France relance

Axe 4 : Relance export



Le Président se félicite que les Chambres de Commerce aient su proposer aux entreprises et collectivités des solutions structurées, éprouvées et porteuses.

Il expose les solutions qui sont de deux ordres :

1^{er} outil : Achat-Yonne, à destination des collectivités

L'outil « Achat-ville » développé et testé par la CCI Grenoble, décliné dans notre département sous l'appellation « Achat Yonne » va permettre aux collectivités d'offrir une vitrine numérique aux commerces et services de proximité.

2^{ème} outil : « Comment va ma boîte ? » dans la gamme de produit national SOLLUCCIO, à destination des entreprises

Cet autodiagnostic, développé à Bordeaux, ~~est un auto-diagnostic qui~~ permet aux petites entreprises de déterminer très rapidement si elle sont performantes, en difficulté, ou doivent être repositionnées et aux conseillers CCI de leurs proposer des solutions adaptées.

Le Président présente ensuite les EPCI qui ont souhaité travailler avec la CCI de l'Yonne sur l'action « Instruction des dossiers individuels, afin de bénéficier de subventions d'investissements »

- ❖ Quatre EPCI ont décidé de travailler en direct avec la CCI :
 - Communauté de Communes de Puisaye-Forterre,
 - Communauté de Communes de l'Aillantais,
 - Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs,
 - Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne,
- ❖ Deux EPCI travaillent indirectement avec la CCI via:
 - le Centre de Développement du Tonnerrois : Communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne
 - la Chambre Economique de l'Avallonnais : Communauté de communes Serein et Armance
- ❖ Quatre EPCI qui disposent des ressources nécessaires en interne ont décidé de travailler seuls :
 - Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,
 - Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais,
 - Communauté de Communes de Avallon-Vézelay-Morvan
 - Communauté de Communes du Florentinois.
- ❖ La Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise ne fait rien sur cet aspect-là.
- ❖ La Communauté de Communes du Jovinien n'a pas encore pris de décision.
- ❖ La Communauté de Communes Yonne Nord et de la Vanne et du Pays d'Othe ne se sont pas prononcées.

S'ajoutent à l'instruction des dossiers d'investissements, plusieurs autres actions avec les Communautés d'Agglomération (Coaching rebond avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, Sensibilisation au numérique avec la Communauté d'Agglomération du Grand Auxerrois..).

Au final, nous allons travailler avec au moins 10 des 14 EPCI de l'Yonne !

Le Président propose de passer aux délibérations.

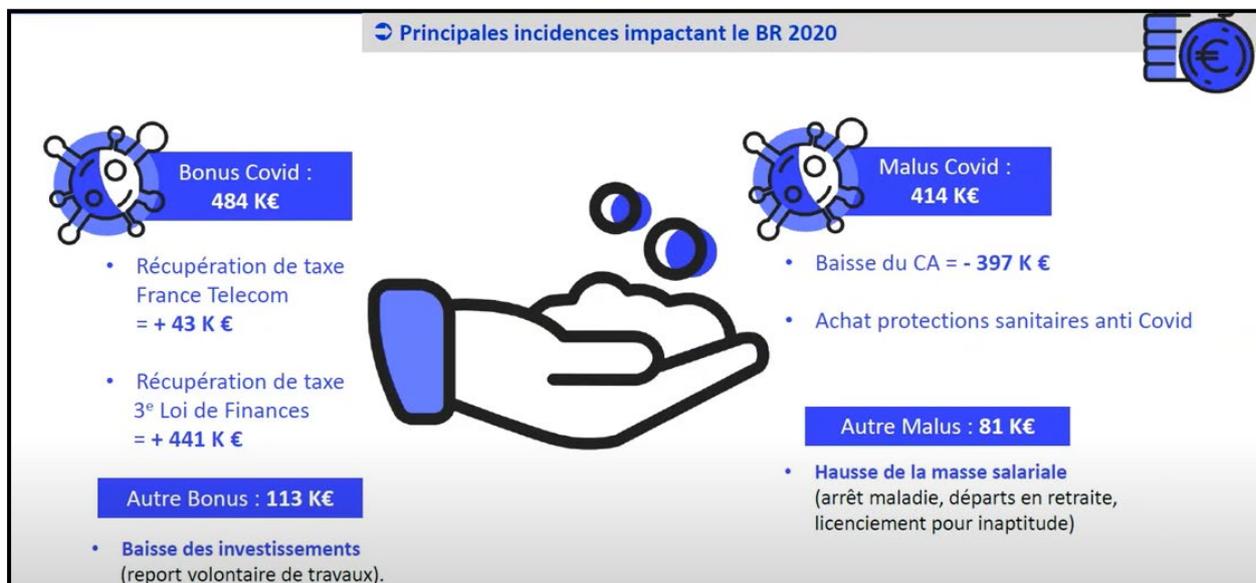
4. Délibérations

4.1 Présentation de budget rectificatif 2020

Avant de passer la parole à Sandrine SINET, pour la présentation du budget rectificatif 2020, le Président tient à la remercier, pour son implication dans son nouveau poste de Responsable du Service Financier. Il la félicite d'avoir relevé le challenge avec brio, en prenant la suite de Michel ROBIN, ancien Directeur Financier.

Sandrine SINET, Responsable du Service Financier

[Exposé des motifs](#)



Taxe pour frais de chambre (+ 484 k€)

Suite à la délibération de l'AG CCIR du 26 mars 2020, le prélèvement France Télécom a été supprimé, permettant ainsi d'obtenir une dotation supplémentaire de 43 k€.

En octobre 2020, le Gouvernement a octroyé au niveau national une enveloppe de 100 millions d'euros au réseau des CCI, au regard de son implication pendant le premier confinement. Cette enveloppe est scindée en 2 parties :

- 80 MK€ à répartir directement (Yonne 361K€)
- 20 MK€ à répartir selon des objectifs spécifiques (Yonne 80K€)

Chiffres d'affaires et subvention (-397.4 k€)

La crise sanitaire enregistrée depuis mars 2020 a fortement remis en cause la stratégie commerciale du réseau des CCI : baisse de chiffre d'affaires dans les services marchands, annulation d'actions subventionnées...

L'impact dans l'Yonne :

- -188 K€ sur la formation, principalement sur l'alternance pour lesquelles certaines sessions prévues n'ouvriront pas, et des rentrées étudiantes revues à la baisse. La formation continue, quant à elle, peine à repartir depuis le 17 mars.
- -107 K€ sur les facturations de l'appui aux entreprises (Covid et absence de deux conseillers experts)
- -85 K€ sur les Hôtels et Pépinières d'entreprises, tous sites confondus, avec une baisse du nombre de nouveaux locataires qui ne compensent pas les départs programmés.

Transfert de charge (+106)

Les 106K€ représente la prise en charge par l'assurance du remplacement des panneaux « Eternit » sur les trois façades du bâtiment du Village d'entreprises du Sénonais.

Charges de personnel (+81K€)

Une hausse globale de 81K€ par rapport au BP 2020 s'explique par :

- Les remplacements d'arrêts maladie longue durée sur les Pépinières de l'Auxerrois et de Jovinien,
- Un départ en retraite différé avec paiement des indemnités du Compte Epargne Temps
- Un licenciement pour inaptitude physique remplacé par une nouvelle embauche.
- Le recrutement prévu d'un conseiller Déchets inscrit au BP n'a pas été lancé et neutralise les dépenses citées ci-dessus.

Autres charges d'exploitations (+15.9K€)

- Les économies engendrées grâce à la COVID 19 (annonces et insertions, frais postaux, travaux exécutés par l'extérieur, frais de déplacement) ne compensent pas les dépenses supplémentaires liées la crise sanitaire (achats de masques, parois, gel hydro alcoolique, distributeurs, poubelles, ...)

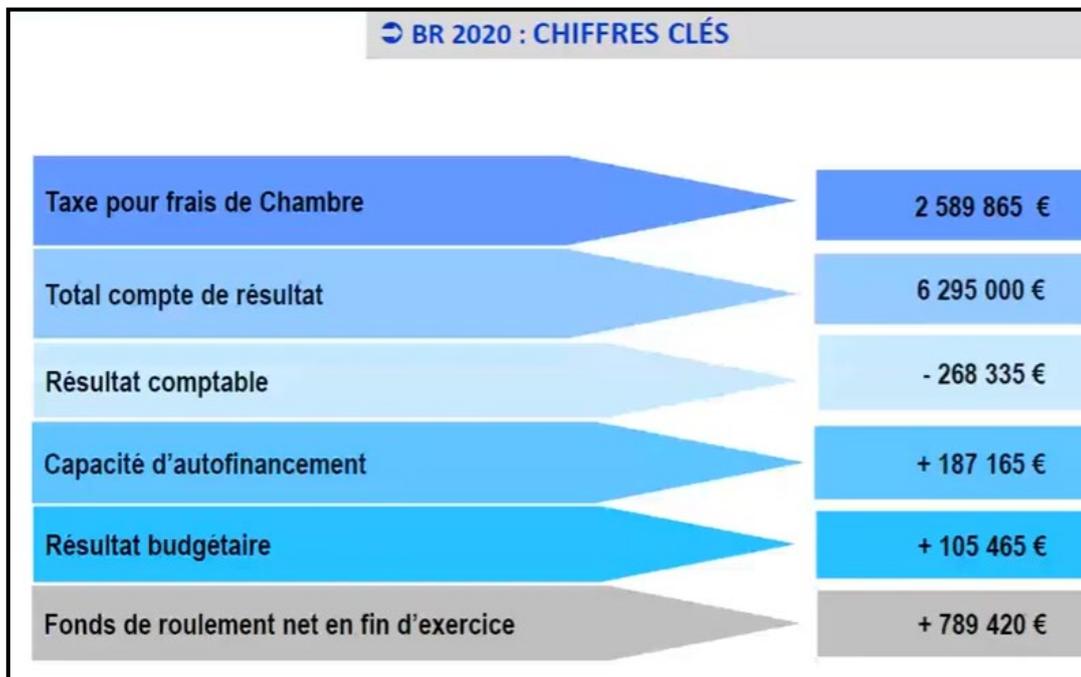
Le remplacement des panneaux « Eternit » sur les trois façades du bâtiment du Village d'entreprises du Sénonais viennent aggraver les charges d'exploitation (cf. Transfert des charges)

Investissement (-113K€)

Une baisse conséquente des investissements est constatée sur :

- La Pépinière de l'Auxerrois : -60K€ suite au choix de l'AMO (Assistant Maître d'Ouvrage) dont l'engagement financier est moins élevé que prévu
- Divers travaux sur l'Hôtel consulaire réduits ou reportés en attendant les arbitrages du devenir du bâtiment.

Les trois indicateurs financiers (résultats comptables, CAF et résultats budgétaires) sont actuellement en amélioration par rapport au BP. Il faut toutefois rester très prudent car les retombées de la COVID 19 sur notre activité 2020 sont encore très difficiles à mesurer.



Le Président PEREZ invite Patrick DESAINT, Président de la Commission des Finances, à rendre compte de l'avis de la commission sur le budget rectificatif 2020.

Avis de la Commission des Finances sur le budget rectificatif 2020

Patrick DESAINT, Président de la Commission des Finances

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 17 novembre 2020, pour examiner le projet de budget rectificatif 2020.

La Responsable des Finances présente les budgets par services budgétaires et mentionne les principaux écarts par rapport au budget primitif 2020.

Fin janvier 2020, la pandémie du Coronavirus a touché notre pays. Compte tenu de son caractère généralisé, de la période de confinement imposée par les autorités et du quasi-gel des activités économiques, nous avons réévalué les éléments budgétaires 2020 :

- Baisse importante des chiffres d'affaires (-397 k€) principalement de la Formation et de l'Appui aux entreprises
- Augmentation des charges liées à l'achat de protections sanitaires (gel, masques, plexiglass...)

L'Etat ayant supprimé le prélèvement dit France Télécom (Loi de finances initiale 2020) a permis à la CCI de se voir doter d'une TFC d'un montant supplémentaire de 43 k€.

A cela s'ajoute une enveloppe de plus de 440 k€, émanant de la troisième loi de Finance 2020.

Deux points sont aussi à évoquer n'ayant pas de lien avec la crise sanitaire :

- Hausse de la masse salariale liée à des remplacements d'arrêts maladies, d'un licenciement et d'un départ en retraite différé.
- Baisse des investissements suite à un report d'arbitrage de travaux et au choix de l'AMO pour la Pépinière de l'Auxerrois.

Le Directeur général, Jérôme MAYEL, conclut la présentation en indiquant qu'un choix d'aides à nos résidents sera pris d'ici fin 2020 et qu'il n'est pas pris en compte dans le BR (décision non actée lors de l'élaboration de ce dernier).

- Annulation de deux mois de loyers des résidents ayant demandé un report sera effectuée en collaboration avec la CC du Jovinien.
- Annulation de deux mois de loyers des résidents du secteur « tourisme » ayant fait une demande de report.

Les membres de la Commission émettent un avis favorable au projet de budget rectificatif 2020 et à l'annulation de loyers de certains résidents et proposent à l'unanimité à l'Assemblée Générale de bien vouloir l'approuver.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président propose de passer au vote du budget rectificatif 2020.

Délibération

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du Code du commerce, relatifs à l'adoption du projet de budget rectificatif 2019,

CONSIDERANT le montant du budget rectificatif 2020 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,

CONSIDERANT les explications fournies lors de la présentation du budget à l'Assemblée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 29 septembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 17 novembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable du Commissaire aux comptes du 17 novembre 2020,

Après avoir entendu

- la présentation de la Responsable des Finances,
- l'avis du Président de la Commission des Finances,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,

VOTE ET APPROUVE le budget rectificatif 2020 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

- Taxe pour Frais de Chambre : 2 589 865 €
- Total du compte de résultat : 6 295 000 €
- Résultat comptable : -268 335 €
- Capacité d'autofinancement : + 187 165 €
- Résultat budgétaire : + 105 465 €
- Fonds de roulement net en fin d'exercice : + 789 421 €

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget rectificatif 2020 à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

Cette délibération est adoptée comme suit : 27 POUR

1 CONTRE

1 ABSTENTION

Le Président PEREZ invite Jérôme MAYEL à présenter la proposition d'accompagnement financier des résidents de la Pépinière d'entreprises du Jovinien de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

4.2 Accompagnement financier des résidents de la Pépinière d'entreprises du Jovinien.

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposé des motifs

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a engendré la mise en place d'un confinement généralisé à partir du 15 mars 2020, jusqu'au 11 mai 2020.

L'activité économique pendant cette période s'est considérablement réduite, mettant en difficulté de nombreuses entreprises du territoire.

La CCI de l'Yonne a, dès le mois d'avril, enregistré des demandes de report de loyers de la part de plusieurs locataires de la Pépinière d'entreprises du Jovinien.

Ces reports de loyers motivés ont été systématiquement acceptés par la CCI de l'Yonne, considérant qu'ils contribuaient à la stabilisation de la trésorerie des demandeurs, en cette période de quasi-inactivité pour beaucoup d'entre eux.

Un échange téléphonique entre la Communauté de Communes du Jovinien (propriétaire de la Pépinière d'entreprises) et la CCI de l'Yonne (gestionnaire de la Pépinière d'entreprises via une Délégation de Service Public), courant mai 2020, a permis d'évoquer le principe d'un effort financier partagé entre la Communauté de Communes du Jovinien et la CCI de l'Yonne pour transformer les deux mois de report de loyer pendant la période de confinement, en annulation de loyer.

La Communauté de Communes du Jovinien a validé la prise en charge d'un mois de loyer lors du Conseil Communautaire n°2020/86, du 28 septembre 2020,

L'impact financier de cette proposition sur le budget de la CCI de l'Yonne sera inférieur à 5 000 €.

Délibération

CONSIDERANT la décision du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Jovinien du n°2020/86, du 28 septembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne, du 29 septembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCI de l'Yonne, du 17 novembre 2020,

CONSIDERANT l'impact négatif de la crise de la COVID 19, sur l'activité professionnelle de plusieurs locataires de la Pépinière d'entreprises du Jovinien,

CONSIDERANT les motivations des demandes de report de loyers adressées par plusieurs locataires de la Pépinière d'entreprises du Jovinien, à la CCI de l'Yonne.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,

DECIDE l'annulation d'un mois de loyer, hors charges, pour les locataires de la Pépinière d'entreprises du Jovinien, ayant initialement demandé un report motivé.

Cette délibération est adoptée comme suit : 29 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Le Président PEREZ invite Jérôme MAYEL à présenter la proposition d'annulation de loyers des locataires du secteur touristique en Pépinières et Hôtels d'entreprises, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

4.3 Annulation de loyers des locataires du secteur touristique en Pépinières et Hôtels d'entreprises

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposé des motifs

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a engendré la mise en place d'un confinement généralisé à partir du 15 mars 2020, jusqu'au 11 mai 2020. L'activité économique pendant cette période s'est considérablement réduite, mettant en difficulté de nombreuses entreprises du territoire.

La CCI de l'Yonne a, dès le mois d'avril, enregistré des demandes de report de loyers de la part de nombreux locataires de ses différents Hôtels ou Pépinières d'entreprises. **Ces reports de loyers motivés** ont été systématiquement acceptés par la CCI de l'Yonne considérant qu'ils contribuaient à la stabilisation de la trésorerie des demandeurs, en cette période de quasi-inactivité pour beaucoup d'entre eux.

Un accompagnement à la reprise du paiement des loyers et à la régularisation du règlement des loyers reportés a été mis en place par la Direction Equipements et Territoires de la CCI de l'Yonne, dès le mois de juin.

Il s'avère que les difficultés conjoncturelles des entreprises intervenant dans le secteur du Tourisme ont perduré après le déconfinement de mai et restent toujours actuelles.

Le Gouvernement a annoncé, dès le 15 mai, un plan de soutien spécifique au secteur touristique. Avec une liste des activités soumises à des restrictions d'activité, au-delà de la période du confinement (S1), principalement l'hôtellerie, la restauration, l'évènementiel, le sport et la culture. Cette liste d'activités a été élargie en août 2020 (S1 bis) en intégrant les secteurs amont et aval de la filière.

La CCI de l'Yonne héberge, dans ses Hôtels et Pépinières d'entreprises, plusieurs entreprises concernées par ce Plan Tourisme.

Il est proposé que la CCI de l'Yonne contribue au soutien spécifique du secteur « Tourisme » en annulant deux mois de loyers (correspondant aux 2 mois de confinement) pour les locataires de ses sites faisant partie des activités concernées par le Plan Tourisme et ayant fait, à l'époque du confinement, une demande de report de loyer motivée.

L'impact financier de cette proposition, sur le budget de la CCI Yonne, sera inférieur à 15 000 €.

Délibération

CONSIDERANT la liste des activités concernées par le Plan National Tourisme (S1 et S1 bis),

CONSIDERANT les demandes de report de loyers motivées de la part de plusieurs locataires des hôtels et pépinières de la CCI de l'Yonne (hors Jovinien),

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne, du 20 octobre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCI de l'Yonne, du 17 novembre 2020,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,

DECIDE l'annulation de 2 mois de loyer hors charges pour les locataires correspondant aux activités du Plan Tourisme, ayant initialement demandé un report de loyer motivé.

Cette délibération est adoptée comme suit : 29 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Le Président PEREZ invite Sandrine SINET à présenter le budget primitif 2021, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

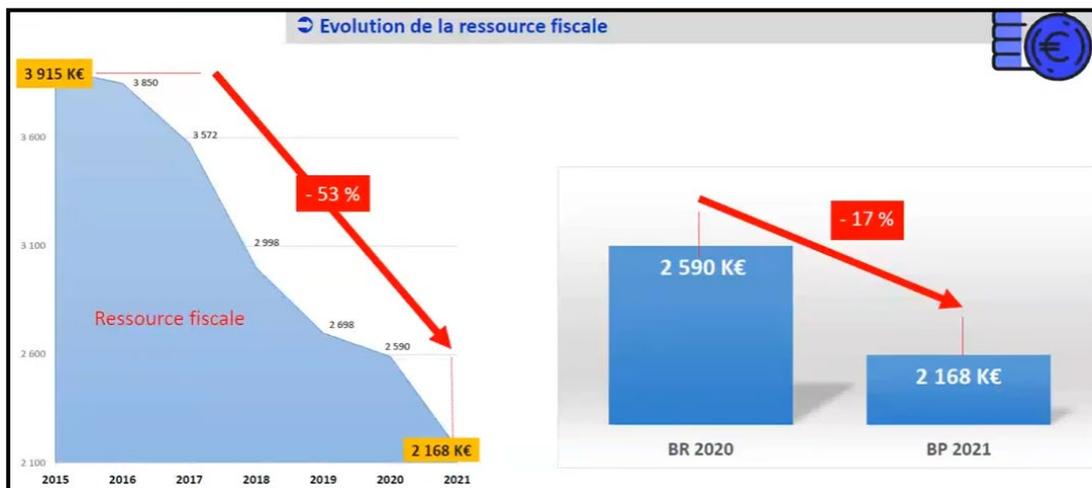
4.4 Présentation du Budget Primitif 2021

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposés des motifs

Le Bureau et la Commission des Finances se sont réunis le 17 novembre 2020 pour examiner le projet de budget primitif 2021. Certaines données sont présentées sur plusieurs années permettant d'apprécier leur évolution.

Taxe pour frais de chambre (- 422 K€)



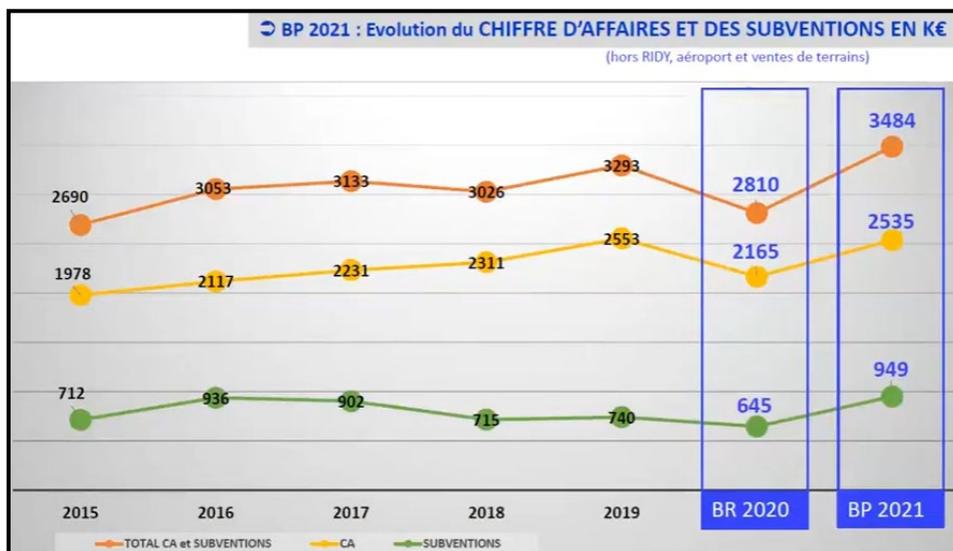
Le montant définitif de la répartition de la ressource fiscale 2021 sera voté lors de l'AG de CCI France du 1^{er} décembre 2020 avec une répartition faite par la région selon deux critères :

- l'année 2020, considérée comme « année blanche » pour le calcul de la TFC.
- l'année 2021, année de revoyure pour laquelle la TFC devrait rester à l'équilibre du BP 2020.

Au final, la baisse constatée correspond à l'enveloppe exceptionnelle versée au titre de l'année 2020 suite à la pandémie COVID.

A noter que les écarts ressortis dans le tableau que nous vous proposons résultent d'une neutralisation des RIDY 2021.

Chiffres d'affaires et subvention (+ 359 K€)



Le différentiel de 359 K€ est à relativiser car le comparatif du BP 2021 se fait sur un BR 2020 revu à la baisse en raison des périodes de confinement liées à la COVID 19.

Il s'agira donc d'une reprise d'activité « normale ».

- 175 K€ supplémentaires pour l'appui aux entreprises avec des prestations et subventions nouvelles comme Territoire d'Industrie et le FRT (Fonds Régional des Territoires).
- 182K€ de reprise d'activité modérée pour la formation reposant principalement sur des formations conventionnées, l'EGC et la formation continue.

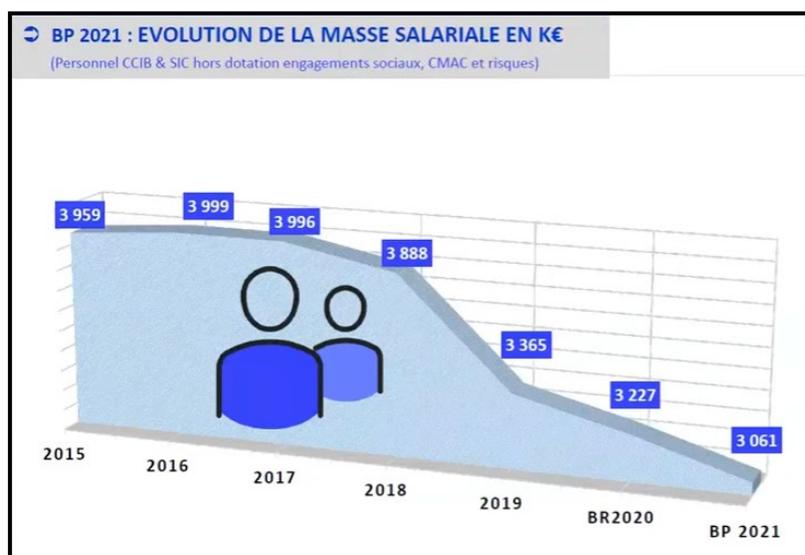
Les hôtels et pépinières d'entreprises et Ports sont sensiblement à l'identique du BR 2020 avec prudence gardée quant au remplacement des résidents sortant.

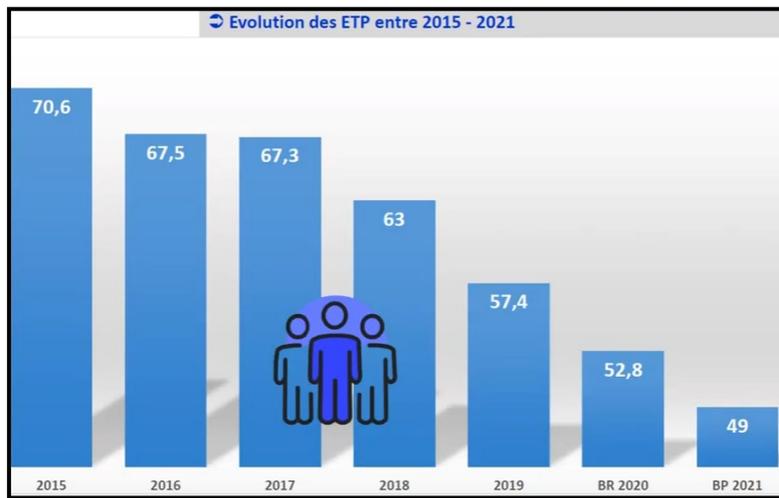
Reprise d'amortissements et reprise des provisions et transfert de charge (-179 K€)

L'écart de 179K€ se justifie de la façon suivante :

- 73 K€ de reprises de provision pour risque clients, provision pour charges accessibilité handicapé et à la partie de TFC que nous n'avons pas reçue fin 2015 et qui est soldée fin 2020.
- 106 K€ correspondant au remboursement de l'assurance après le changement de façades du VES réalisé en 2020.

Charges de personnel (-222 K€)





La baisse conséquente de 222 K€ par rapport au BR 2020 s'explique principalement par le non remplacement de postes vacants suite à des départs en retraite et au non-renouvellement de CDD en 2020.

Autres charges d'exploitations (-66 K€)

Cette baisse s'explique, entre autres, par l'achat conséquent de fournitures sanitaires en 2020 (masques, gel...), couvrant les besoins de l'année à venir de la CCI Yonne.

Les amortissements sont également en baisse (-43 K€) selon la règle de durée des biens arrivant à leur terme.

Résultat exceptionnel de +256 K€

Le BP 2021 dans la partie exceptionnelle traite de la vente de Vauban pour la quasi-totalité avec un prix de vente de 850 K€ et une VNC de 588 K€

Opérations en capital



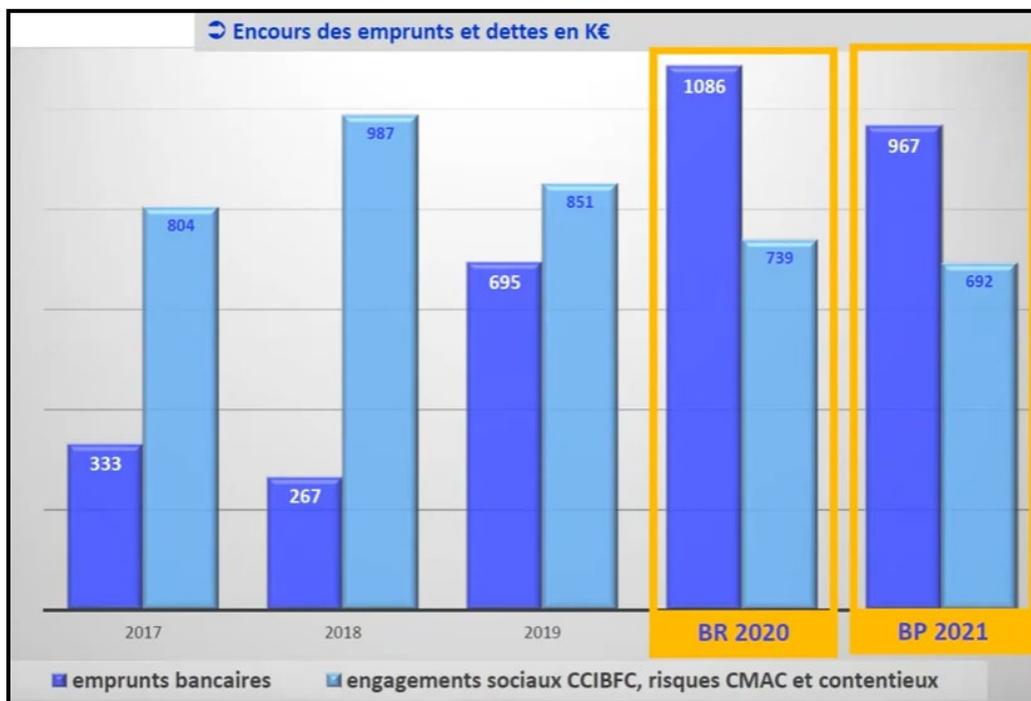
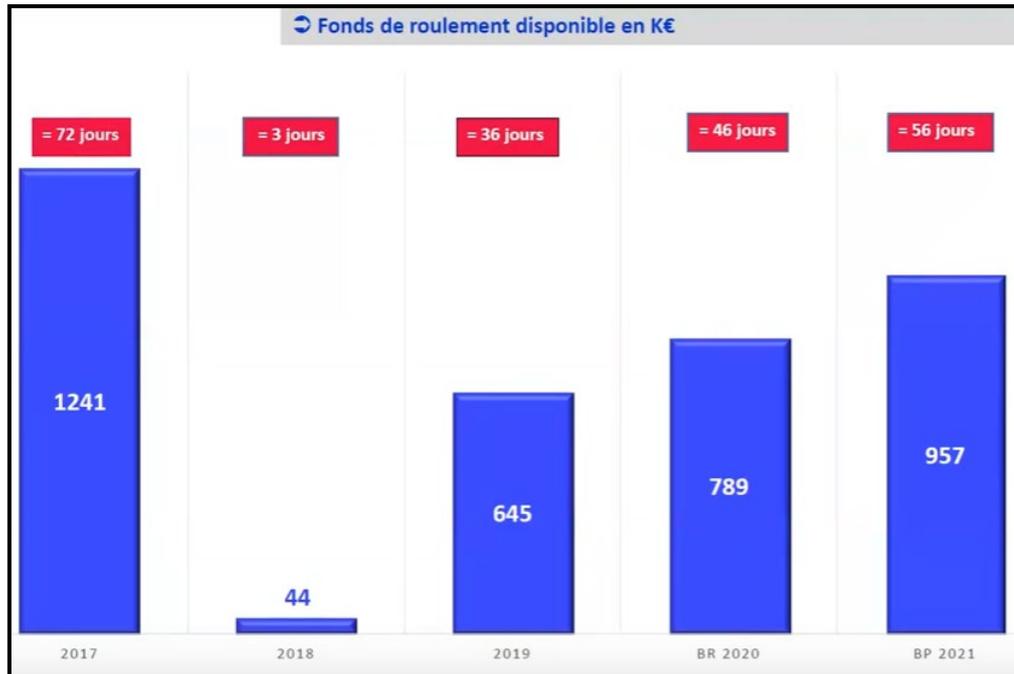
- L'investissement (+545 K€) est essentiellement fléché sur la Pépinière de l'Auxerrois (détail PPI)
- Le remboursement d'emprunts et les autres dettes (-99 K€), concernent les reprises d'engagements sociaux moindre par rapport à 2020, conséquence des départs en retraite de plusieurs collaborateurs en 2020.
- Les autres emprunts et dettes assimilées (-480 K€) correspondent à l'emprunt perçu en 2020 non reconduit sur 2021 et à la dotation des engagements sociaux annuelle.

Le Budget Primitif 2021 est un budget de prudence ne maîtrisant pas encore les conséquences de la crise sanitaire de la COVID 19.

Les points importants à retenir sont :

- la poursuite du programme de rénovation de la Pépinière de l'Auxerrois
- la vente d'une partie des terrains Vauban.
- Les RIDY prévues en novembre 2021, générant un résultat positif de 26k€.

Les indicateurs ressortent positifs portant le fonds de roulement à 957 K€.



↳ Comparatif des indicateurs en K€

	Budget Exécuté 2019	Budget rectificatif 2020	Budget primitif 2021
Résultat d'exploitation	- 542	- 663	- 545
Résultat financier	- 23	- 34	- 36
Résultat exceptionnel	+ 406	+ 429	+ 686
Résultat comptable	- 159	- 268	+ 105
Capacité d'autofinancement	+ 429	+ 187	+ 326
Résultat budgétaire	+ 584	+ 105	+ 168
Investissements (bruts)	144	267	813
Fonds de roulement net disponible	+ 645	+ 789	+ 957

Taxe pour frais de Chambre	2 168 000 €
Total compte de résultat	6 944 100 €
Résultat comptable	+ 104 700 €
Capacité d'autofinancement	+ 326 000 €
Résultat budgétaire	+ 167 700 €
Fonds de roulement net en fin d'exercice	+ 957 120 €

Le Président PEREZ invite Patrick DESAINT, Président de la Commission des Finances, à rendre compte de l'avis de la commission sur le budget primitif 2021.

Avis de la Commission des Finances sur le budget primitif 2021

Patrick DESAINT, Président de la Commission des Finances

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 17 novembre 2020, pour examiner le projet de budget primitif 2021.

La Responsable des Finances présente les budgets par sections comptables et apporte des commentaires pertinents sur les principaux écarts par rapport au budget rectificatif 2020.

L'enveloppe exceptionnelle octroyée par l'Etat en 2020 n'a pas été reconduite en 2021, ce qui explique la forte diminution de la Taxe pour Frais de Chambre.

Le chiffre d'affaires est revu à la hausse avec de nouveaux produits tels que Territoire d'Industrie, Fonds Régional Territorial mais aussi avec des manifestations comme « Monte ta boîte » qui sont remis au budget. La biennale des RIDY est également programmée en novembre 2021.

La réduction de la masse salariale s'explique par l'arrêt des contrats de remplacement maladie 2020 et des départs en retraite non remplacés.

Le Budget prévisionnel prend en compte la cession en 2021 de 6.000 m² de terrain pour VAUBAN à un prix de 850.000 €, validé par les membres de la commission.

Enfin, à l'appui du Plan pluriannuel d'Investissement (PPI), les membres de la Commission actent la priorité d'une enveloppe d'investissements pour la Pépinière de l'Auxerrois (60% de l'investissement total), d'extension de parking au Village d'Entreprises du Sénonais et divers travaux d'entretien sur les autres sites.

Les membres de la Commission émettent un avis favorable au projet de budget primitif 2021, à la cession partielle de Vauban et au PPI. Ils proposent à l'unanimité à l'Assemblée Générale de bien vouloir les approuver.

Délibération

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du Code du commerce, relatifs à l'adoption du projet de budget primitif 2021,

CONSIDERANT le montant du budget primitif 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,

CONSIDERANT les explications fournies lors de la présentation du budget à l'Assemblée,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 17 novembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 17 novembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable du Commissaire aux comptes du 17 novembre 2020,
Après avoir entendu

- la présentation de la Responsable des Finances,
- l'avis du Président de la Commission des Finances,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,

VOTE ET APPROUVE le budget primitif 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

- taxe pour Frais de Chambre : 2 168 000 €
- total du compte de résultat : 6 944 100 €
- résultat comptable : + 104 700 €
- capacité d'autofinancement : + 326 200 €
- résultat budgétaire : + 167 700 €
- fonds de roulement net en fin d'exercice : + 957 120 €

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget primitif 2021 à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

Cette délibération est adoptée comme suit : 28 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

Le Président PEREZ invite Jérôme MAYEL, Directeur Général, à présenter le Programme Pluriannuel d'Investissements 2021-2024.

4.5 Programme Pluriannuel d'Investissements

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposés des motifs

Le Programme Pluriannuel d'Investissements (annexé aux présentes) est présenté à l'assemblée générale, chaque année, avec le Budget Primitif.

Le Programme Pluriannuel de la Chambre est réactualisé et affiné au fil du temps et soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Ce Programme Pluriannuel d'Investissements prévoit sur 5 ans :

- Les travaux de maintenance de nos infrastructures,
- Les programmes de gros travaux,
- Les projets de développement futurs.

Concernant les travaux prévus à la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, l'étude de programmation lancée en 2020 avec le cabinet FLORES doit permettre de disposer d'un programme de rénovation/destruction/construction de bâtiments au sein de la pépinière.

Les priorités, l'estimation financière et le calendrier seront soumis à validation auprès des élus consulaires fin 2020, début 2021. Le PPI sera fortement révisé à la suite de cette validation du programme de rénovation de l'ensemble immobilier.

Le Programme Pluriannuel d'Investissements prévoit les investissements pris en compte dans le Budget Primitif 2021, et les estimations jusqu'en 2024, hors étude de programmation à la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, à savoir :

SITES CCI YONNE	2021	Estimation 2021-2024
Hôtel consulaire d'Auxerre	106 000 €	1 976 000 €
Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois	544 500 €	589 500 €
Hôtel d'entreprises de Puisaye	50 000 €	105 000 €
Hôtel d'entreprises de l'Avallonnais	13 500 €	181 500 €
Village d'entreprises du Sénonais	76 500 €	76 500 €
Hôtel d'entreprises du Tonnerrois	22 000 €	142 000 €
TOTAL	812 500 €	3 790 000 €

Délibération

CONSIDERANT la décision du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 17 novembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 17 novembre 2020,

Après avoir entendu

- la présentation du Directeur Général,
- l'avis de la Commission des Finances,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,

APPROUVE le Programme Pluriannuel d'Investissements présenté ce jour et joint au projet de délibération.

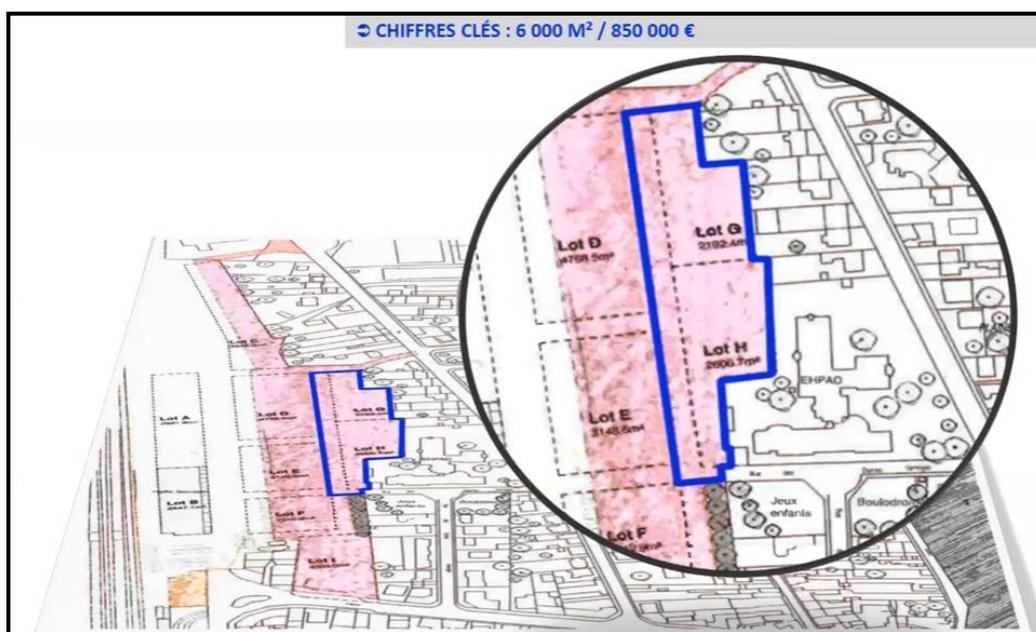
Cette délibération est adoptée comme suit : 27 POUR

0 CONTRE

2 ABSTENTIONS

Le Président PEREZ invite Jérôme MAYEL, Directeur Général, à présenter la révision des tarifs au 1^{er} janvier 2020.

4.6 Autorisation donnée au Président pour vendre une parcelle du terrain Vauban à Sens



A l'issue des travaux de démolition réceptionnés en avril 2018, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a mené une réflexion sur le devenir du site en partenariat avec la ville de Sens et la Communauté d'agglomération.

Le projet d'aménagement du quartier de la gare de SENS reste toujours tributaire des échanges en cours avec la SNCF pour la vente d'une partie de terrain permettant de créer une nouvelle route et désenclaver le quartier.

Pour autant, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne est prête à accompagner le développement économique de l'EPHAD voisin en lui cédant une parcelle d'environ 6 000 m² n'obérant pas l'avenir du site Vauban d'une surface totale de 23 795 m².

Le bien étant inventorié dans le patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, il convient que l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne prenne une délibération de cession d'actif conformément à l'article 82 de son règlement intérieur qui prévoit que :

« Les projets de cessions immobilières réalisées par la CCIY font l'objet d'une délibération de l'assemblée générale après avis de la commission des finances. Les actes relatifs à la cession sont accomplis par le président de la CCIY sur la base de l'approbation de l'AG. Si le bien aliénable appartient au domaine public de la CCI, une délibération opérant le déclassement du bien doit être prise préalablement ou

concomitamment à la décision d'aliéner. Conformément à la réglementation en vigueur, les projets de cession ne donnent pas lieu à une consultation obligatoire de la Direction Immobilière de l'Etat. Toutefois, dans le cas où le président décide de procéder à cette consultation, l'avis rendu à titre indicatif n'engage pas la CCIY. Les acquisitions et cessions financières font l'objet d'un avis préalable de la Commission des finances si l'opération présente une incidence financière importante. La cession peut faire l'objet, le cas échéant, d'une publicité préalable dans les conditions fixées par le président. »

Ce dossier a été présenté au Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne réuni le 29 septembre 2020, et soumis le 17 novembre 2020 à l'examen de la Commission des Finances, lesquels ont émis un avis favorable.

La négociation entre le futur acquéreur et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a abouti à un accord verbal avec le Groupe PAVONIS, sur un montant de transaction à hauteur de 850 000 € HT, soit 1 020 000 € TTC, pour un terrain d'environ 6 000 m² (sous réserve d'un métrage précis par le géomètre).

Le Groupe PAVONIS fait sien la pollution du sol, qui ne sera donc pas une clause suspensive.

La seule clause suspensive à la vente serait la non recevabilité du permis de construire de la part de la collectivité.

La signature du compromis de vente devrait intervenir avant la fin du mois de décembre 2020, pour une vente effective en 2021.

Délibération

CONSIDERANT l'article 82 du règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 30 novembre 2017, relatif aux cessions immobilières et acquisitions et cessions financières,

CONSIDERANT la délibération n°2017/18, intitulée « Projet Vauban : déconstruction du site », adoptée par l'assemblée générale le 28 mars 2017, approuvant le déclassement du site Vauban à Sens, du domaine public de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,

CONSIDERANT la délibération n°2018/55, intitulée « Autorisation donnée au Président pour négocier et vendre au mieux des intérêts de la Chambre une parcelle de terrain située avenue Vauban à Sens », adoptée par l'assemblée générale le 28 juin 2018, donnant tous pouvoirs au Président à l'effet de finaliser la vente et de négocier avec l'acquéreur les conditions suspensives de l'avant-contrat sous réserve que celles-ci dans un délai de 12 mois de manière à ce que la réitération définitive de l'acte intervienne dans le délai d'un an de la signature dudit avant-contrat.

CONSIDÉRANT l'accord verbal conclu avec le Groupe PAVONIS d'acquérir auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, une parcelle de terrain d'environ 6000 m² non viabilisée au prix de 850 000 € HT, soit 1 020 000 € TTC.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 29 septembre 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 17 novembre 2020.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,

AUTORISE le Président à vendre une parcelle d'environ 6 000 m² au prix de 850 000 € HT, soit 1 020 000 € TTC, provenant après division de l'emprise foncière du site Vauban à Sens cadastrée AH n°517.

AUTORISE le Président à signer un compromis de vente aux conditions tarifaires supra, ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

DONNE tous pouvoirs au Président à l'effet de finaliser cette vente et de négocier avec l'acquéreur les conditions suspensives du compromis de vente, sous réserve que celles-ci n'excèdent pas une durée de 12 mois, de manière à ce que la réitération définitive de l'acte intervienne dans le délai d'un an de la signature dudit compromis de vente.

L'assemblée générale sera tenue informée de l'avancement de ce dossier, lors de la prochaine réunion.

Cette délibération est adoptée comme suit : 29 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4.7 Révision des tarifs au 1^{er} janvier 2021

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposés des motifs

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne propose plusieurs types de produits tels que des études, des listes issues du fichier consulaire ainsi que différents services tels que l'assistance à la réalisation des formalités des entreprises, la location de bureaux et diverses formations.

La majorité de ces produits et services sont vendus.

La CCI étant un établissement public, les tarifs de vente qu'elle pratique doivent être fixés par un acte réglementaire, c'est-à-dire qu'ils doivent être décidés par l'assemblée générale.

Suite à l'adoption par l'assemblée générale de CCI France, le 9 avril 2019, d'une politique de tarification pour des produits nationaux avec des tarifs uniques applicables par l'ensemble des CCI dite « Offre Nationale Unifiée » (ONU) et à l'évolution des prestations payantes de la CCI de l'Yonne, nous devons réviser la grille tarifaire.

Les principales modifications de tarifs concernent :

Direction /Service	Produit	Libellé	Tarif 2020	Tarif 2021	Observations
SAG - Fichiers	Location de salles P.13	Location Salle Saint-Amarin – ½ journée	70 € TTC	84 € TTC	Harmonisation tarifs avec la salle Plock RDC
		Location Salle Saint-Amarin – journée	100 € TTC	120 € TTC	
	Fichiers standards P.5	Fichiers 10 salariés et plus liste papier	80 € TTC	160 € TTC	Volonté de privilégier les fichiers dématérialisés
		Fichiers 10 salariés et plus liste format PDF	50 € TTC	100 € TTC	
		Fichiers 10 salariés et plus liste fichier Excel	300 € TTC	400 € TTC	
		Fichiers 50 salariés et plus liste papier	40 € TTC	50 € TTC	
	Fichiers 50 salariés et plus liste format PDF	30 € TTC	40 € TTC		
	Fichiers nouvelles Immatriculations P.5	Abonnement 1 an fichiers PDF	80 € TTC	100 € TTC	
Service Création Reprise & CFE	Cartes agents Immobiliers P.4	Instruction et délivrance de la carte professionnelle	120 € TTC	160 € TTC	Arrêté du 10/02/2020
		Modification de la carte professionnelle	50 € TTC	68 € TTC	
		Délivrance récépissé de déclaration préalable d'activité	80 € TTC	96 € TTC	
		Délivrance d'une attestation pour la personne habilitée par le titulaire de la carte pro.	50 € TTC	55 € TTC	
		Renouvellement de la carte professionnelle	120 € TTC	130 € TTC	
	Chambersign P.4	Certificat AUDACIO Identité RGS ** signature électronique sur clef pour 1 an (renouvelable 3 ans)	Nouveau tarif	96 € / an+ 60 € (clé USB) TTC	Tarifs CCI France
		Certificat AUDACIO Identité RGS ** signature électronique sur clef pour 3 ans	Nouveau tarif	264 € + 60 € (clé USB) TTC	
DET	Tous les sites P6 à 11	Modification de l'Indice ILAT Actualisation des charges base 2019 Provision sur charges et espaces commun base loyer année 5			
	Hôtel entreprise Avallonnais P.6	Location petite salle de réunion - ½ Journée	Nouveau tarif	42 € TTC	
		Location petite salle de réunion - Journée	Nouveau tarif	55.20 € TTC	
DEF	EGC P.12	Frais de scolarité de l'EGC (rentrée 2021, nouveaux arrivants)	4000 €	4500 €	Applicable rentrée 2021

DIRECTION EMPLOI-FORMATION

→ **Ecole de Gestion et de Commerce** : augmentation des frais d'inscription.

SERVICE DES AFFAIRES GENERALES – FICHIERS D'ENTREPRISES

- **Locations de salles** : alignement du tarif de la salle Saint-Amarin,
- **Fichiers standards** : augmentation de tarifs ,
- **Fichier des nouvelles immatriculations** : augmentation de tarifs.

SERVICE CREATION REPRISE ET CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

- **Formalités des cartes d'agents Immobiliers** : augmentation des tarifs conformément à l'arrêté du 10 février 2020.
- **Chambersign** : création de deux tarifs.
 - Certificat AUDACIO Identité RGS ** signature électronique sur clef pour 1 an (renouvelable 3 ans)
 - Certificat AUDACIO Identité RGS ** signature électronique sur clef pour 3 ans

DIRECTION EQUIPEMENTS ET TERRITOIRES

- **Prestations immobilières** : actualisation de l'Indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).
- **Locations de salles et bureaux** : création d'un espace locatif à l'Hôtel d'entreprises de l'Avallonnais.

Vous trouverez dans les dossiers de séance électronique, une copie des tarifs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne applicables au 1^{er} janvier 2021.

Délibération

CONSIDERANT la nécessité d'un acte réglementaire pour déterminer les tarifs de vente des produits et services d'une Chambre de Commerce et d'Industrie,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,

ARRETE les tarifs de vente applicables au 1^{er} janvier 2021, tels que mentionnés dans la grille tarifaire jointe au dossier de consultation électronique,

AUTORISE son Président et le Directeur Général à négocier ces tarifs de vente si nécessaire.

Cette délibération est adoptée comme suit : 28 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

Le Président PEREZ invite Jérôme MAYEL, Directeur Général, à présenter la mise à jour des délégations de signature.

4.8 Mise à jour des délégations de signature

Jérôme MAYEL, Directeur Général

Exposés des motifs

Conformément à l'article R711-68 du Code du Commerce, les Chambres de Commerce et d'Industrie adoptent un règlement intérieur relatif à leur organisation et à leur fonctionnement, qui fixe, entre autres dispositions, les conditions dans lesquelles le Président et le Trésorier peuvent déléguer leur signature à d'autres membres élus et, le cas échéant, au Directeur Général ou, sur sa proposition, à d'autres agents permanents de la Chambre.

Le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, en ses articles 43, 44 et 48, définit les modalités de délégation de signature du Président et du Trésorier, pour la mandature en cours.

Ces textes prévoient les obligations suivantes :

- L'ensemble des délégations de signature du président doit être porté à la connaissance des membres de l'assemblée générale,
- Les délégations sont présentées au moyen d'un tableau à jour, dont la publicité conditionne la validité,
- Le tableau des délégations doit être publié sur le site Internet de la CCI, communiqué à l'ensemble des agents, tenu à la disposition des tiers y compris des corps de contrôle et transmis à l'autorité de tutelle,
- Les délégations font l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Suite au départ de plusieurs collaborateurs, nous devons mettre à jour les délégations de signature relatives à la nouvelle organisation comme suivant :

- Départ en retraite de Josette CARRE, Directrice des Affaires Générales, remplacée par Tessa CHARVET, Responsable du Service des Affaires Générales,
- Remplacements temporaires de Catherine GOUIN et Corinne TEISSIER Animatrices des pépinières d'entreprises du Jovinien et de l'Auxerrois, en arrêt maladie, par Mathilde BESSE à Joigny et Rachel HENRIOT à Auxerre,
- Arrivée de Séverine BONNEAU au poste d'assistante formation, suite au départ de Fanny FRANÇAIS,
- Départ de Laëtitia BOISSON, Assistante du Service Création-Reprise.

Le Président fait remarquer aux participants que cette assemblée est la première depuis le départ en retraite de Josette CARRE, ancienne Directrice des Affaires Générales.

Il profite de cette délibération pour féliciter Tessa CHARVET, nouvelle Responsable du Secrétariat des Affaires Générales et son équipe qui ont tout mis en œuvre pour que cette transition soit une réussite.

Le tableau complet et mis à jour, à la date du 1^{er} décembre 2020, est joint au dossier de consultation électronique.

Délibération

VU le Code du Commerce, en sa partie réglementaire, notamment les articles R711-68 et R711-32, fixant respectivement les conditions et le champ d'application des délégations de signature du Président et du Trésorier à d'autres membres élus, au Directeur Général, à d'autres agents permanents de la Chambre,

VU le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, notamment les articles 43, 44 et 48, fixant le cadre des délégations de signature du Président et du Trésorier.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 7 décembre 2020 à 17H00,

DECIDE, d'actualiser le tableau des délégations de signature, tel que joint au dossier de séance électronique.

Cette délibération est adoptée comme suit : 28 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

Le Président PEREZ propose de passer aux informations diverses en commençant par l'obtention d'une labellisation des pépinières d'entreprises d'Auxerre et Sens.

5. Informations diverses

5.1 Pépinières d'entreprises : Labellisation des pépinières d'entreprises d'Auxerre et Sens

En répondant aux 23 exigences requises par le cahier des charges, le 5 octobre dernier, les Pépinières d'entreprises d'Auxerre et Sens se sont vues remettre, par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, le label de « Pépinière d'entreprises à haute valeur ajoutée », pour une durée de 3 ans. La labellisation s'effectue selon un cahier des charges défini par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, avec notamment comme critères : l'immobilier, les équipements, le suivi des entreprises et l'animation de la pépinière.

Le label donne droit à une subvention calculée sur la base des prévisions annuelles d'activité de la pépinière, destinée à couvrir une partie des dépenses d'animation et du suivi des entreprises.

Dans le respect du plafond de ce régime, soit 200 000€ sur 3 ans, l'intervention du conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté est la suivante :

- 300 € par projet accompagné pour un passage en comité d'agrément
- 1 000 € par projet aboutissant à une création effective d'entreprise
- 1 000 € par an et par entreprise suivie dans le cadre d'une convention de suivi pendant les quatre premières années d'existence maximale.

Ce label permet à la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois et au Village d'entreprises du Sénonais de rejoindre le réseau des pépinières du territoire régional, piloté et animé par l'Agence économique régionale (AER) de Bourgogne-Franche-Comté.

Jérôme MAYEL ajoute que les subventions versées par le Conseil Régional dans le cadre de l'accompagnement des créateurs hébergés dans nos Pépinières d'entreprises, n'ont pas été prises en compte dans le budget primitif 2021. Il précise que cette labellisation va dans le sens de la stratégie déployée depuis plusieurs années par la CCI de l'Yonne, qui vise à renforcer les équipes dans les domaines d'activité sources de valeurs ajoutées.

Le nouveau collaborateur dédié à l'accompagnement des 150 résidents en Pépinières aura aussi, la mission complémentaire de détecter des besoins qu'il pourra flécher vers des produits vendus par la CCI de l'Yonne et ainsi faire croître le chiffre d'affaires des équipes.

Rappel synthétique des critères de labellisation					
Règles de fonctionnement communes	Une tarification spécifique	Des services généraux à coûts partagés	Un immobilier adapté	L'accompagnement et le suivi des entreprises	L'animation collective des entreprises de la pépinière
Préparation des candidats au passage en comité	4 ans en pépinière et passage en hôtel au-delà	Accueil physique et téléphonique	Locaux modulables ou superficies adaptées, respectant la confidentialité des occupants, raccordés, faciles d'accès	Prospection, évaluation des projets, accompagnement des entreprises, animation de la pépinière par une personne avec des compétences techniques	Petits déjeuners thématiques de sensibilisation une fois par trimestre
Instruction des demandes d'entrée en pépinière par un comité d'agrément composé d'experts	Décote de 20 à 25% par rapport au prix du marché	Service courrier et colis + affranchissement Domiciliation	Lieux de rencontres et d'échanges, à l'usage de tous les occupants	2 rendez-vous de suivi/an avec comptes rendus signés Exploitation des tableaux de bord d'activités	Organisation au moins une fois dans l'année d'un événement de convivialité réunissant les entreprises hébergées
Entreprises en création récente (moins d'un an) ou imminente	Progression annuelle pour atteindre le prix de marché en année n+4	Matériel mutualisé à coûts partagés (en fonction des besoins et non de critères de rentabilité): vidéoprojecteur, photocopieur, scanner	Salle de réunion	Mise en relation avec des partenaires économiques (conseil, entreprises, institutionnels)	Promotion des entreprises hébergées
% minimal d'entreprises en pépinière (60%)		Enquête annuelle de satisfaction	Accessibilité 24/24	Participation active à la sortie des entreprises de la pépinière	Mise en œuvre de formations et mise en relation avec un réseau de conseils sélectionnés

5.2
des

Organisation
RIDY 2021

Alain PEREZ, Président



Le Président annonce que le Bureau de la CCI de l'Yonne a décidé d'organiser les RIDY, le jeudi 4 novembre 2021, sur le thème de la French Fab.

Il conditionne la tenue des RIDY, à l'obtention d'une subvention de plus de 80 000 € du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.

Le Président compte sur Christine JAN pour piloter l'organisation de cette manifestation qui rencontre, tous les 2 ans, beaucoup de succès, avec l'appui de l'équipe de Patrick COTTIN.

Le Président PEREZ propose de passer au point relatif à l'évolution des désignations de représentants de la CCI de l'Yonne dans différentes structures externes

5.3 Désignation de représentants de la CCI Yonne dans différentes structures externes

Alain PEREZ, Président

Agence de l'eau Seine Normandie	
Comité de Bassin Seine Normandie	Titulaire : Thierry LIBAULT, Société IBRE
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon	
Commission Locale de l'Eau	Titulaire : Alain LAPLAUD Suppléant : Daniel PARIGOT
CIFA - Association Inter consulaire de Formation	
Bureau Conseil d'administration	Michel TONNELIER, Alain PEREZ, Didier BARJOT, Michel CHAUFOURNAIS
Assemblée générale	Alain PEREZ, Michel TONNELIER, Serge NASSELEVITCH, Marc MANDRAY, Didier BARJOT, Michel CHAUFOURNAIS, Thierry CADEVILLE, Jérôme MAYEL

<i>Commission Administrative</i>	<i>Jérôme MAYEL</i>
<i>Conseil de perfectionnement</i>	<i>Michel TONNELLIER, Didier BARJOT, Hervé AUBERGER, Jérôme MAYEL</i>
Chambre Economique de l'Avallonnais	
<i>Assemblée générale Conseil d'administration Bureau</i>	<i>Xavier NAULOT remplace Serge NASSELEVITCH</i>
EPIC Auxerrois Tourisme	
<i>Comité de direction</i>	<i>Titulaire : Sylvie RAMISSE Suppléant : Didier BARJOT</i>
DIRECCTE	
<i>Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion</i>	<i>Titulaire : Hervé AUBERGER</i>
Direction Départementale des Territoires	
<i>Sous-Commission d'Accessibilité</i>	<i>Titulaire : Nathalie GUILLON</i>
Préfecture de l'Yonne	
<i>Comité de local de cohésion territoriale</i>	<i>Titulaire : Thierry CADEVILLE</i>

Le Président invite Marc MANDRAY, Membre élu de la CCI de l'Yonne et Vice-Président Commerce à venir présenter et remettre le Prix Spécial des Mercures d'Or 2020 - Catégorie « Innovation Commerciale Qualité ».

6. Remise du Prix Spécial des Mercures d'Or 2020 - Catégorie « Innovation Commerciale Qualité » au lauréat A. LUCZKIEWICZ, PYNEAU PRUNUTZ.

Marc MANDRAY, Membre élu de la CCI de l'Yonne et Vice-Président Commerce

Marc MANDRAY explique que la remise de prix des Mercures d'Or aurait dû avoir lieu le 6 avril à Paris, mais qu'en raison de la crise sanitaire, l'évènement a malheureusement dû être annulé.

Il ajoute que, cette année, la CCI de l'Yonne a eu le plaisir de présenter, l'entreprise Pyneau PRUNUTZ, dirigée par Aymeric LUCZKIEWICZ. Il rappelle le parcours de M. LUCZKIEWICZ, producteur de gougères depuis 3 ans à Auxerre et qui, après avoir fait valoir son savoir faire dans l'Yonne en vendant sa production sur les marchés a bénéficié, en 2019, du dispositif « Boutique tremplin », à loyé modéré et ouvert sa boutique au centre ville d'Auxerre.

Le Président PEREZ attire l'attention des participants sur le fait que Pyneau PRUNUTZ est hébergé à la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois. Il est persuadé que les CCI ont pour vocation d'aider les territoires à structurer la création d'entreprises, en aidant les primo entrepreneurs à se lancer et à se développer.

Jean-Claude DUTRUC, Président de la CCI des Deux-Sèvres, organisateur pour le compte de CCI France des Mercures d'Or, regrette de ne pas avoir pu organiser une remise de prix en présentiel, car cet évènement offre la possibilité aux commerçants de mettre en valeur leurs savoir faire. Il précise que M. LUCZKIEWICZ a obtenu le prix spécial de la catégorie « Innovation commerciale Qualité », grâce à la note de 16/20. Il fait part de son admiration pour les entrepreneurs, qui, même en cette période très difficile luttent pour développer leurs activités et innover.

Aymeric LUCZKIEWICZ, remercie les organisateurs pour ce prix, et ajoute que cette récompense est une reconnaissance pour son travail et le pousse à rester optimiste et à poursuivre le développement de son activité.

Le Président PEREZ fait part de sa fierté d'avoir hébergé le lauréat à la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, et lui souhaite beaucoup de réussite dans ses projets actuels et futurs. Il espère pouvoir très vite venir goûter les gougères et l'enjoint à continuer à croire à nos territoires en innovant.

Marc MANDRAY demande aux participants d'applaudir Aymeric LUCZKIEWICZ, lui renouvelle ses félicitations et lui souhaite beaucoup de courage pour la fin d'année.

Jean-Patrice MICHELOT, qui représente la Fondation MMA des entrepreneurs du futur, qui encourage toutes les initiatives et les innovations, fait part de sa déception de ne pas avoir pu participer à la remise de prix comme chaque année, avec Jean-Claude BEILLARD, agent général à Auxerre.

Monsieur MICHELOT exprime la fierté de la Fondation MMA d'accompagner pour la quatrième année consécutive le challenge national du commerce et des services. Il ajoute que les conditions étant très compliquées avec le choc historique que la pandémie a provoqué, M.LUCZKIEWICZ, mérite encore plus d'encouragements.

Au nom de la Fondation MMA, il renouvèle ses félicitations au lauréat, qu'il qualifie de « véritable acteur de la vitalité économique du territoire » et lui fait part de son impatience à goûter aux produits qu'il propose.

Le Président PEREZ invite les membres de l'Assemblée à prendre la parole.

Les participants n'ayant rien à ajouter, le Président souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et clôture la séance.

Clôture de l'assemblée générale par le Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,

Le Président PEREZ remercie *les participants* et lève la séance à 12h15.

Alain PEREZ
Président



Pascal MINET
Secrétaire